

Procédure d'inscription ICR 2019/2020

	Votre cas de figure :	Pièces à fournir à l'ICR	Etape 1	Etape 2	Etape 3
Procédure de réinscription	Vous étiez inscrit à l'ICR (D.U. uniquement) en 2018/2019, vous vous réinscrivez en 2019/2020	Fiche d'inscription pédagogique ICR ; Copie de pièce d'identité ; 1 photo d'identité ; Récapitulatif d'inscription web reçu par mail ; Justificatif de paiement en ligne (ticket CB)	Paiement de la CVEC sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/ ; fournir le justificatif de paiement en ligne lors de l'inscription	https://scolag.univ-reunion.fr/scolag/user/gpins/	
	Vous avez été inscrit à l'ICR (D.U. uniquement) ou à l'Université de la Réunion au cours de votre vie		Paiement de la CVEC sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/ ; fournir le justificatif de paiement en ligne lors de l'inscription	https://scolag.univ-reunion.fr/scolag/user/gpins/	
Procédure de première inscription	Vous n'avez jamais été inscrit à l'ICR ou à l'Université de la Réunion au cours de votre vie	Fournir en plus : copie de baccalauréat ou équivalent (si pas de baccalauréat, fournir CV 3 ans d'expérience professionnelle + lettre de motivation pour passage en commission)	Paiement de la CVEC sur le site : https://cvec.etudiant.gouv.fr/ ; fournir le justificatif de paiement en ligne lors de l'inscription	http://candidature.univ-reunion.fr/candidature/#%2AccueilView	Vous munir des codes envoyés sur votre boîte e-mail + scan copie de la d'identité pour formuler votre vœu de formation : https://scolag.univ-reunion.fr/scolag/user/gpins/
Complément d'inscription	Vous êtes étudiant à l'Université de la Réunion en 2019/2020	Fiche d'inscription pédagogique ICR ; Copie de pièce d'identité ; 1 photo d'identité	CVEC déjà réglée lors de votre inscription à l'Université	Voir pièces à fournir à l'ICR	Règlement direct à l'agence comptable du Campus nord du Moufia
	Financement via organisme		Pas de CVEC à payer	Vous rendre sur le site du SUFP (Service Universitaire de Formation Permanente) : http://www.sufp.re/	
	Vous ne connaissez plus ou pas votre numéro étudiant	https://inscrits.univ-reunion.fr/mycodetu/?profile=scal			

Règlement :	Dépôt des dossiers papier :	Bureau Moufia (nord)	Bureau IUT (sud)	Agence comptable de l'Université de la Réunion
- CB en ligne (capture d'écran e-ticket)	- Par voie postale	Institut Confucius de la Réunion, Université de la Réunion - 15 avenue René Cassin - CS 92003 - 97744 SAINT DENIS Cedex 9 Tél : 0262 93 87 84	Institut Confucius de la Réunion - IUT de la Réunion - 40 avenue de Soweto - 97410 SAINT PIERRE Tél : 0262 96 28 81	Université de la Réunion - 15 avenue René Cassin - CS 92003 - 97744 SAINT DENIS Cedex 9 Bâtiment administratif
- CB en présentiel à l'agence comptable (campus du Moufia)	- En présentiel (bureaux ICR ou boîtes aux lettres)	Lundi - vendredi : 8h30-12h et 13h-16h30	Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 13h-17h Lundi et vendredi : 9h30h-12h et 13h-17h30 A partir du 1er septembre 2019	Lundi - vendredi de 08h15 à 12h00 et de 12h45 à 15h30
- Chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de la Réunion				
- Mandat Cash (reçu) à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de la Réunion				
<i>Attention, aucun remboursement ne pourra être effectué après 2 semaines de cours. Votre inscription sera effective une fois le dossier complet + le règlement perçu.</i>				